

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 novembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	5	3	7	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérard, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BRUN Patrick à SIMON Philippe, BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, DUGAY Marie à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BESNIER MICHELLE, LEBLANC Christian, PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel, COUPET Georges, GORA Richard, CHABANAT Christine, COLIN Juliana, LOURADOEUR Patricia, LEVET Elise

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

INSTITUTION

Délibération n° C119-2025 : Convention multipartite relative au projet rando Millevaches 2026-2028

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée.

La convention a été ensuite renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024 associant 11 communautés de communes (Briance-Combade, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest, Haute-Corrèze Communauté, Noblat, Pays d'Uzerche, Portes de Vassivière, Ventadour – Egletons – Monédières, Vézère-Monédières-Millesources, Pays de Lubersac-Pompadour), 2 communes (Le Lonzac, Saint-Augustin) et le syndicat mixte du PNR de Millevaches en Limousin.

Fin 2024, le comité de pilotage du projet a validé une nouvelle convention de trois ans pour la poursuite de Rando Millevaches.

Toutefois, en raison de plusieurs difficultés concomitantes et du fait que l'ensemble des partenaires n'a pas signé la convention, le PNR a assuré en 2025 la maintenance de l'application Rando Millevaches, l'ajout de nouveaux circuits ainsi que la charge financière de l'action à ses propres frais.

A ce jour, le site internet et l'application mobile Rando Millevaches regroupent 457 itinéraires valorisant la randonnée pédestre, VTT, cyclo, trail, équestre et itinérance ainsi que les offres d'hébergement et de restauration du territoire couvert.

Le succès du site Rando Millevaches s'est confirmé avec 272 visites en moyenne par jour en 2024 (+55%) et une augmentation des téléchargements de l'application mobile.

A l'issue de cette année de transition, un nouveau comité de pilotage s'est réuni le 30 septembre 2025. Il a validé le principe d'une poursuite de l'opération selon le format suivant :

1/ Une unique convention multipartite d'une durée de 3 ans (2026-2027-2028) prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

2/ Le PNR devient le pouvoir adjudicateur de l'ensemble des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions pour une gestion administrative simplifiée (fin du groupement de commandes) ;

3/ La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (CCMCA) participe à l'opération désormais uniquement pour les 9 communes situées dans le PNR ;

4/ La participation réduite de la communauté de communes CCMCA n'a pas d'incidence financière sur la contribution des autres partenaires (0,1 ETP pris en charge par le Parc pour d'autres missions) ;

5/ La participation financière révisée du PNR permet de rendre indolore pour les autres partenaires l'implication réduite de la communauté de communes CCMCA ;

6/ En tenant compte de la fixité de certaines dépenses incompressibles (salaire, frais de maintenance et

d'hébergement de Geotrek) et de la variabilité des frais de communication, de traduction et de dépenses imprévues, le plan de financement général est élaboré de telle sorte que chaque collectivité contribue au financement de Rando Millevaches selon des montants prévisionnels maximums fixés à la signature de la convention et non révisables durant celle-ci.

La nouvelle convention-cadre du projet Rando Millevaches débutera le 1er janvier 2026 pour une durée de 3 ans. Elle traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant la poursuite du projet Rando Millevaches destiné à gérer et valoriser l'offre touristique de randonnée.

Cette convention précise :

- Les objectifs poursuivis,
- La nature des actions programmées,
- La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- Les coûts prévisionnels,
- Le plan de financement prévu,
- Les engagements des signataires.

Le programme d'actions qui découle des objectifs est le suivant :

- Poursuivre la saisie de l'offre des activités de pleine nature à partir des contenus proposés par les partenaires selon les pratiques :

- Itinéraires de randonnée pédestre,
- Les parcours trail,
- Les circuits cyclo route,
- L'offre canoë,
- Les parcours d'orientation.

- Développer des itinérances VTT, cyclo route ou trail associant plusieurs partenaires du projet Rando-Millevaches, dimension supra-communautaire ;
- Développer et valoriser l'offre Rando Rail ;
- Assurer le suivi administratif et animation du projet ;
- Intégrer des données utiles ;
- Réaliser des analyses de fréquentation ;
- Former des partenaires à l'administration et/ou l'utilisation de l'outil selon les besoins de chaque structure ;
- Promouvoir l'outil Rando Millevaches ;
- Accompagner les partenaires sur des projets de valorisation de leur territoire et itinéraires ;
- Poursuivre la traduction franco-anglaise des contenus ;
- Accompagner des projets d'implantation d'abris de bivouac sur tout le territoire du projet afin de pallier le manque d'hébergements et de compléter l'offre sur Rando Millevaches qui valorise les parcours en itinérance.

Les moyens opérationnels affectés à cette action sont les suivants :

- Un agent chargé de mission recruté par le PNR à hauteur de 90% d'un temps plein.
- Une prestation d'hébergement et de maintenance du site internet et de l'application mobile
- Des actions de communication pour valoriser l'action
- Une prestation de traduction en anglais des itinéraires mobilisable par chaque signataire en fonction de ses besoins.

Le PNR prend désormais en charge 20% des frais salariaux ainsi que 10% des frais de communication et d'hébergement du site internet. Le solde est réparti entre les collectivités signataires selon une clef de répartition basée sur la population DGF 2024 du territoire couvert sauf pour les frais de traduction pour lesquels les collectivités participent à hauteur de la prestation qu'elles ont commandées pour leur propre compte.

Le budget prévisionnel d'un montant total de 186 205 € pour 3 ans est le suivant :

		Sur la durée de la convention (3 ans)				Total Par an
	Clef répartition	Frais salariaux	Prestations	Dépenses imprévues	Total	
Toutes collectivités		114 485,00 €	58 720,00 €	13 000,00 €	186 205,00 €	62 068,33 €
PNR		22 897,00 €	4 572,00 €	0,00 €	27 469,00 €	9 156,33 €
Collectivités partenaires dont :		91 588,00 €	54 148,00 €	13 000,00 €	158 736,00 €	52 912,00 €
CC Briance Combade	4,30 %	3 935,37 €	2 326,64 €	558,59 €	6 820,60 €	2 273,53 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine*	1,59 %	1 454,15 €	859,71 €	206,40 €	2 520,26 €	840,09 €
CC Creuse Grand Sud	10,11 %	9 257,28 €	5 473,02 €	1 313,98 €	16 044,28 €	5 348,09 €
CC de Noblat	8,92 %	8 171,06 €	4 830,83 €	1 159,80 €	14 161,69 €	4 720,56 €
CC de Ventadour- Egletons- Monédières	9,20 %	8 427,83 €	4 982,64 €	1 196,25 €	14 606,71 €	4 868,90 €
CC des Portes de Vassivière	5,22 %	4 784,33 €	2 828,56 €	679,09 €	8 291,97 €	2 763,99 €
CC du Pays d'Uzerche	8,45 %	7 742,68 €	4 577,57 €	1 099,00 €	13 419,24 €	4 473,08 €
CC Haute-Corrèze Communauté	27,65 %	25 321,83 €	14 970,59 €	3 594,18 €	43 886,60 €	14 628,87 €
CC Vézères- Monédières- Millesources	5,79 %	5 301,11 €	3 134,09 €	752,44 €	9 187,64 €	3 062,55 €
CC Creuse Sud- Ouest	12,18 %	11 154,76 €	6 594,84 €	1 583,31 €	19 332,91 €	6 444,30 €
CC du Pays de Lubersac- Pompador	5,44 %	4 985,84 €	2 947,69 €	707,69 €	8 641,22 €	2 880,41 €
Le Lonzac	0,76 %	692,95 €	409,68 €	98,36 €	1 200,98 €	400,33 €
Saint-Augustin	0,39 %	358,82 €	212,14 €	50,93 €	621,90 €	207,30 €

* CC Marche et Combraille en Aquitaine : pour les 9 communes situées sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- DE VALIDER le projet de convention-cadre du projet Rando Millevaches 2026-2027-2028 ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2028 ;
- D'AUTORISER le Président à
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer la convention Rando Millevaches 2026-2028 et ses éventuels avenants ;
 - Acquitter la participation financière de la collectivité auprès du PNR de Millevaches dans les limites du budget prévisionnel présenté ;
- DE DIRE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix pour décident :

- DE VALIDER le projet de convention-cadre du projet Rando Millevaches 2026-2027-2028 ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel sur la période du 01/01/2026 au 31/12/2028 ;
- D'AUTORISER le Président à
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer la convention Rando Millevaches 2026-2028 et ses éventuels avenants ;
- Acquitter la participation financière de la collectivité auprès du PNR de Millevaches dans les limites du budget prévisionnel présenté ;
- DE DIRE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 1^{er} décembre 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Communauté de Communes
Les Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 03 DEC. 2025
Publié le : 03 DEC. 2025